
Discours de la députation de la section de la Fontaine-de-Grenelle qui présente les dépouilles des églises et annonce la découverte d'effets précieux dans la cave de l'ex-ministre Amelot, lors de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la section de la Fontaine-de-Grenelle qui présente les dépouilles des églises et annonce la découverte d'effets précieux dans la cave de l'ex-ministre Amelot, lors de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 529-530;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40859_t1_0529_0000_16;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

coup de talent, jouait le patriotisme, comme les prêtres jouaient la vertu; il a été convaincu de friponneries, d'intelligence avec son second, qui a échappé au supplice par la fuite. Cet exemple de la justice républicaine fait ici le meilleur effet.

« Hier le même tribunal se trouvait embarrassé sur le jugement à prononcer contre un homme qui, après avoir confessé et souscrit impudemment qu'il avait prêté le serment à Louis XVII entre les mains des rebelles de la Vendée, finit par faire connaître et prouver qu'il était un échappé du bagne et qu'il n'était pas coupable du délit dont il était accusé. Le tribunal nous ayant consultés sur cet objet, nous avons décidé que celui qui avait eu l'effronterie de faire cet aveu, quoique faux, s'était par cela seul rendu coupable du délit, et le tribunal l'a condamné. Il va, sur la guillotine, faire ce matin l'apprentissage du républicain *Ancé*, dont nous vous parlions dans notre dernière. Dix patriotes s'offrent ici pour l'aider à venger la patrie des scélérats qui voulaient l'opprimer, et, s'il en fallait mille, nous les trouverions. Ses fonctions sont ici vues comme elles doivent l'être, et nous venons de consacrer l'extinction du préjugé qui les avait avilies jusqu'à ce moment en nommant celui qui les remplit : *le vengeur du peuple*. Nous désirons que cette dénomination vous convienne et que vous la généralisiez. Quant au citoyen *Ancé*, il a lui-même mis le sceau à son dévouement patriotique en changeant son nom en celui de *Vengeur*, et dans quelques jours nous aurons à vous apprendre qu'il aura réalisé l'indication de ce mot sur les envoyés de Toulon venus ici pour livrer ce port aux Anglais.

« Nous sommes obligés de faire des lois pour le tribunal révolutionnaire; l'accusateur public les a en vain demandées, il ne les reçoit point et il y en a plusieurs que l'on ne trouve point ici; décrétez donc que le ministre de la justice fera passer sur-le-champ aux tribunaux révolutionnaires la collection des lois qui concernent leur mission.

LAIGNELOT; LEQUINIO.

L'administrateur provisoire des domaines nationaux fait part à la Convention que quelques bons sans-culottes, habitants du district de Tarascon, proposent d'échanger leurs propriétés patrimoniales contre des biens d'émigrés de même valeur.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de l'administrateur provisoire des domaines nationaux (2).

L'administrateur provisoire des domaines nationaux au Président de la Convention nationale.

« Paris, le 29 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Le directoire du district de Tarascon, département de l'Ariège, citoyen Président, m'a annoncé, par une lettre datée du 7 de ce mois, que quelques bons sans-culottes, habitants de

de ce district, proposent d'échanger leurs propriétés patrimoniales contre des biens d'émigrés de même valeur.

« La loi n'a point prévu ce cas; mais peut-être la Convention, pour propager de plus en plus l'esprit révolutionnaire et le zèle patriotique qui germent et se développent actuellement dans tous les départements, jugera-t-elle à propos d'autoriser ces échanges, qui fourniraient des preuves authentiques de la confiance que doit inspirer l'aliénation des biens nationaux de nouvelle origine; opération qui promet avoir encore plus de succès que la vente des biens ci-devant ecclésiastiques. Dans tous les cas, la Convention nationale saura apprécier le mérite de l'offre de ces braves républicains.

« LAUMOND. »

Les administrateurs du département de police de Paris font passer le total des détenus dans les maisons d'arrêt, montant à 3,366 (1).

Suit la lettre des administrateurs du département de police (2).

« Commune de Paris, le 29 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Les administrateurs du département de police te font passer le total journalier des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, à l'époque du 28 dudit. Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats, assassinats, contre-révolution, délits de police municipale, correctionnelle, militaire, et d'autres pour délits légers.

« Conciergerie.....	494
« Grande-Force (y compris 20 militaires).....	541
« Petite-Force.....	249
« Sainte-Pélagie.....	169
« Madelonnettes.....	267
« Abbaye (y compris 22 militaires et 5 otages).....	130
« Bicêtre.....	756
« A la Salpêtrière.....	366
« Chambres d'arrêt, à la mairie.....	69
« Luxembourg.....	334
Total.....	3,366

« Certifié conforme aux feuilles journalières par nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

« GODARD; D.-E. LAURENS. »

Une députation de la section de la Fontaine-de-Grenelle s'exprime ainsi : « Le fanatisme traînait après lui tous les vices; un luxe scandaleux était le prix de l'imposture; l'idole est renversée, nous vous apportons ses dépouilles; puissent ces richesses, entassées par le crime, servir au triomphe de la vertu, et purifier leur source corrompue en passant au creuset du patriotisme!

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 337.
 (2) Archives nationales, carton C 278, dossier 737.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 337.
 (2) Archives nationales, carton C 279, dossier 756.

Et toi, Montagne, achève ton ouvrage; le peuple te chérit et reconnaît en toi ses amis. »

L'orateur ajoute que dans la seule cave du ci-devant ministre Amelot, il a été trouvé des diamants et des effets précieux qui s'élèvent à une somme plus considérable qu'il ne faudrait pour nourrir, équiper et armer 1,000 sans-culottes. Il représente le brevet d'une pension annuelle de 40,000 livres « accordée, dit-il, à l'ineptie de l'homme pour prix des bassesses du courtisan ».

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la section de la Fontaine-de-Grenelle (2).

Adresse de la section de la Fontaine-de-Grenelle à la Convention nationale.

« Représentants du peuple,

« Le despotisme était tombé sous les coups tout puissants du peuple; un monstre, jadis son appui, lui survivait; la superstition exerçait encore ses ravages dans les départements français, elle armait, dans la Vendée, le frère contre le frère, le citoyen contre le citoyen et reproduisait, sous les yeux même des représentants de la France, les crimes qui ont souillé l'histoire trop longue de la chrétienté.

« Un soleil nouveau est sorti de la Montagne tutélaire de la France; il a dissipé les ténèbres qui obscurcissaient depuis trop longtemps la philosophie et la raison. La vérité a repris ses droits, le peuple est libre enfin, dégagé des préjugés qui l'avaient asservi.

« Le fanatisme traînait après lui tous les vices; un luxe scandaleux était le prix de l'impôt. L'idole est renversée, nous vous apportons ses dépouilles. Puissent ces richesses entassées par le crime servir au triomphe de la vertu et purifier leur source corrompue, en passant au creuset du patriotisme; que ces métaux, que ces hochets de l'ignorance servent la liberté contre les tyrans qui en faisaient naguère les instruments de leur domination.

« Un temple d'un culte puéril existe dans notre section. Bientôt les emblèmes de la sottise vont disparaître et la statue de la liberté va occuper une place trop longtemps prostituée à l'erreur.

« Source de tous les biens, principe de toutes les vertus, liberté, divinité chère à nos âmes, répare par tes bienfaits les maux que fit à l'humanité cette religion, qui usurpa, sous de vils despotes, des adorations qui ne sont dues qu'à toi.

« C'est devant ton image sacrée que nous fabriquerons des armes pour te défendre. Electrisé par ce spectacle ravissant, l'ouvrier trouvera le travail plus facile; tu agrandis son être; il doublera ses efforts, brûlera de te servir et oubliera sa fatigue en portant un regard fier et sensible sur ta statue révérencée.

« Ainsi ce temple, régénéré par les vertus du sans-culotte, sera digne d'être l'une des écoles de la morale sublime que le Français va puiser dans les travaux de ses fidèles représentants.

« Achève ton ouvrage, Montagne sur la-

quelle sont assis les fondements de la prospérité publique, ne laisse aucun repos aux tyrans et aux traîtres. Le peuple, ton souverain, t'a prouvé qu'il chérit ton énergie et qu'il reconnaît en toi ses amis.

« Les commissaires nommés par l'Assemblée générale de la section de la Fontaine-de-Grenelle.

« RAISSIN; LAUGIER. »

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (1).

La section de la Fontaine-de-Grenelle, de Paris, a applaudi au triomphe de la raison sur le fanatisme.

(*Suit un extrait de l'adresse que nous insérons ci-dessus d'après un document des Archives nationales.*)

Cette section a déposé une grande quantité d'argenterie qu'elle a découverte dans les caves des aristocrates de son arrondissement, ainsi qu'un brevet de 12,000 livres de pension sur le trésor ci-devant royal, en faveur de la femme de l'ex-ministre Amelot.

Mention honorable.

Lettre de Taillefer, représentant du peuple, par laquelle il se plaint des calomnies répandues contre lui, et entre dans les détails de sa justification.

Renvoyée au comité de Salut public (2).

Suit la lettre de Taillefer au Président de la Convention (3).

« Citoyen Président,

« Je te prie de mettre l'inclose sous les yeux de la Convention nationale et de ne pas en retarder la lecture.

« Salut et fraternité.

« TAILLEFER.

« Cahors, le 22 brumaire. »

« Législateurs, (4)

« On m'a calomnié près de vous. Quiconque me dénonce, ou m'a dénoncé, est aristocrate

(1) *Bulletin de la Convention* du 1^{er} jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (jeudi 21 novembre 1793). D'autre part, le *Mercur universel* [1^{er} frimaire an II (jeudi 21 novembre 1793), p. 12, col. 1] rend compte de l'admission à la barre des citoyens de la section de la Fontaine-de-Grenelle dans les termes suivants :

« La section de la Fontaine-de-Grenelle est admise. Elle dépose 3 brancard couverts de vaisselle d'argent et de vermeil, trouvée dans la cave d'Amelot, receveur des contributions, et en arrestation. « Il y a de quoi, dit l'orateur, armer et équiper plus de 1,000 défenseurs de la patrie. » (*Applaudissements.*)

« Mention honorable du zèle des citoyens de la section de la Fontaine-Grenelle. »

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 337.

(3) *Archives nationales*, carton AFII 170, plaquette 1396, pièce 27.

(4) *Archives nationales*, carton AFII 170, plaquette 1396, pièce 28. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 386.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 337.

(2) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 774.